

Laboratoire de biologie 	PRELEVEMENT URINES DE 24H PATIENT EXTERNE		Code : C2-IN08-UR24HEXT Version : 01.00 Date d'application : 21/07/2011
	Fiche d'instruction	Révision : 0	Page 1 sur 1

Cette fiche décrit les conditions à respecter pour réaliser un prélèvement dans de bonnes conditions. Elle s'applique aux prélèvements réalisés par le patient lui-même dans le cadre des soins externes.

Recueil des urines de 24 heures

Ce recueil permet l'analyse de certains paramètres de biochimie urinaire.

Préconisations pour le prélèvement :

Matériel : pot à urines de 2 litres fourni par le laboratoire

- Le matin, au réveil :
 - uriner dans les toilettes
 - noter la date et l'heure sur le pot fourni par le laboratoire
- A partir de ce moment, et **pendant 24 heures** :
 - recueillir **la totalité des urines** dans **le(s) pot(s)** remis par le laboratoire.
- Le **lendemain matin**, à la même heure que la veille, uriner en recueillant les urines dans le pot et noter l'heure de fin de recueil
- Identifier le(s) pot(s) avec votre nom, prénom et date de naissance (ou coller l'étiquette de l'hôpital)
- Apporter au laboratoire dans la matinée **le(s) pot(s)** contenant la totalité des urines.